



**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOÛT 2021**

Objet :

- Approbation des compte-rendu et procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2021
- **Finances :**
 - Demande d'un emprunt à long terme
- **Urbanisme / Patrimoine :**
 - Demande de subvention UDAP – Étude colorimétrique
- **Affaires diverses :**
 - Convention de partenariat ACABRED – Kits « nouveaux arrivants »
 - Convention avec « Isère Fibre » - Installation fibre optique bâtiment gendarmerie

SUJETS ET DELIBERATIONS RELATIFS A L'ORDRE DU JOUR :

PRÉSENTS : MM. MOYNE-BRESSAND, CARLIER, COGNET, Mmes DESMURS-COLLOMB, DEROULLERS, DOUCHEMENT, M. ESPIE, Mme FERRARA, MM. GEOFFRAY, GILBERT, Mme HERNANDEZ, M.MAGNIN-FIAULT, Mmes MESTRALLET, MULARD, M.PATRAT, Mme SALERNO, M. SNYERS

EXCUSES AVEC POUVOIRS : Mme FLORES à Mme MULARD, M.LONGOBARDI à M.CARLIER, M.MALLETON à Mme DOUCHEMENT

EXCUSES : Mmes GOICHOT, MOTTET, M.N'KAOUA

M. PATRAT a été élu secrétaire.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 a été approuvé après vote :

Pour : 16
Contre : 4
Abstention : 0

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 juillet a été approuvé à l'unanimité.

D2021_047

DEMANDE D'UN EMPRUNT DE 2.827.000 € A LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE-ALPES

Monsieur Denis CARLIER, adjoint aux finances, donne connaissance au conseil municipal du projet de financement des travaux de voiries et de réhabilitation des monuments historiques, via un emprunt de 2.827.000 € sur 25 ans levé auprès du CRÉDIT AGRICOLE SUD RHÔNE-ALPES, selon les modalités suivantes :

- Durée : 300 mois
- Taux client : 1,02 % en trimestriel
- Échéances : trimestrielles
- Première échéance du prêt : 3 mois après la date de déblocage des fonds.
- Frais de dossier : 2.827 € (non soumis à TVA)

Plan de financement prévisionnel (H.T.) :

- Travaux de voiries : 2.117.896 €
- Réhabilitation des bâtiments et des Monuments Historiques : 962.120 €
- Subventions : 230.000 €
- Autofinancement par la commune : 23 016 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Denis CARLIER et après vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4

- **APPROUVE** dans le principe le projet qui est présenté et détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses :
 - Travaux de voiries : 2.117.896 €.
 - Réhabilitation des bâtiments et des Monuments Historiques : 962.120 €
 - Subventions : 230.000 €
 - Autofinancement par la commune : 23 016 €.

- **APPROUVE** la demande d'un emprunt à la CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES de 2.827.000 € remboursable en 25 ans au taux fixe de 1,02 %, en périodicité trimestrielle, selon les modalités suivantes :
 - Durée : 300 mois
 - Taux client : 1,02 % en trimestriel
 - Échéances : trimestrielles
 - Première échéance du prêt : 3 mois après la date de déblocage des fonds.
 - Frais de dossier : 2.827 € (non soumis à TVA)

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt au nom du conseil municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.

- **S'ENGAGE** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2021_048

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'UDAP POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE COLORIMÉTRIQUE (NUANCIER)

Madame Virginie DESMURS-COLLOMB, Adjointe à l'urbanisme et au patrimoine explique au Conseil Municipal qu'il est possible de demander une aide financière auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Isère (UDAP) pour la réalisation de l'étude colorimétrique sur la commune, à hauteur de 25 % du montant hors-taxes.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Virginie DESMURS-COLLOMB, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la demande de subvention auprès de l'UDAP à hauteur de 25 % du montant hors-taxes de l'étude colorimétrique de Crémieu

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

D2021_049

PARTENARIAT ACABRED – KIT “NOUVEAUX ARRIVANTS”

Madame Clotilde DOUCHEMENT, 1ère Adjointe, propose au Conseil Municipal d’adopter la convention de partenariat avec l’ACABRED pour la distribution des kits « nouveaux arrivants ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune de Crémieu et l’ACABRED pour la distribution des kits « nouveaux arrivants », jointe à la présente délibération
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune de Crémieu.

D2021_050

CONVENTION D’INSTALLATION, DE GESTION, D’ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES A TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE – CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d’approuver la convention avec Isère Fibre pour l’installation du très haut débit (fibre optique) à la caserne de gendarmerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre Isère Fibre et la commune de Crémieu pour l’installation du très haut débit (fibre optique) à la caserne de gendarmerie de Crémieu
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention au nom et pour le compte de la commune de Crémieu.

Questions orales :

- **Société d'Economie Mixte de Crémieu à vocation immobilière :**

En préalable de la réunion conjointe des commissions « urbanisme » et « finances » du 7 septembre prochain, nouvelle demande pour avoir accès à la totalité des dossiers et pièces comptables afin de pouvoir réaliser un examen exhaustif des décisions prises depuis 2005 et de la situation financière à jour.

Dès demain, le 3/08/2021, l'ensemble des documents suivants seront adressés au Conseil Municipal :

- Les procès-verbaux des assemblées générales de la SAEM DE CREMIEU,
- Le courrier que Monsieur le Maire a adressé à la SEMCODA concernant le recouvrement de la dette de l'entreprise LEYDIER.

- **Aide au permis :**

Point sur la démarche « d'aide au permis » et pourquoi le CCAS n'a pas été saisi pour mettre en œuvre cette décision.

Deux jeunes sont venus retirer un dossier en Mairie et à ce jour il n'y a aucun retour. Une réunion en septembre est prévue et nous verrons pour éventuellement relancer le dispositif. La somme allouée à cette action reste disponible pour le CCAS.

- **Déclaration préalable pour réfection 16 logements bâtiment rue du four banal :**

Point sur la participation financière du promoteur à la réalisation d'un parking vers les Visitandines

Un engagement écrit du promoteur SCI RENOVE a déjà été présenté, pour une participation financière de sa part à hauteur de 30 000 €.

Monsieur le Maire lève la séance.